



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 septembre 2020, à 20h00 à la Maison de Ville de Vuippens

Présents	:	93 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	3 personnes
Présidence	:	M. Pascal Florio, syndic
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre
Excusés	:	2 personnes
Invités	:	-

Tractanda :

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
- 2 Comptes 2019**
 - 2.1 Exploitation**
Présentation - rapport commission financière – approbation
 - 2.2 Investissements**
Présentation – rapport commission financière – approbation
- 3 Budgets d'investissement**
 - 3.1 Assainissement du réseau d'eau - centre village Marsens
 - 3.2 Assainissement de l'épuration - centre village Marsens
 - 3.3 Mur anti-bruit - projet d'étude
 - 3.4 La Leyte - révision des installations électriques
 - 3.5 Raccordement CAD halle de gymnastique, bâtiment de l'édilité et ferme communale
 - 3.6 Rapport de la commission financière - approbation
- 4 Vente de l'article 147 RF Marsens**- présentation - rapport de la commission financière - approbation
- 5 Prochaine législature – confirmation du nombre de conseillers/ères communaux/ales** - approbation
- 6 Association régionale de la Gruyère (ARG)** - modification des statuts - présentation et approbation
- 7 Association Option Gruyère** - statuts de la nouvelle association intercommunale pour la culture et la jeunesse en Gruyère - présentation et approbation
- 8 Informations générales**
- 9 Divers**

M. Pascal Florio, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il relève la situation particulière dans laquelle se déroule cette assemblée en raison de la crise sanitaire et les mesures qui ont dû être prises. Il excuse l'absence de deux personnes et informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. Pascal Florio informe que Mme Charlène Rosat, M. Pierre-Joseph Demierre et M. Guillaume Chillier, du journal *La Liberté*, ont la qualité d'auditeurs.

M. Pascal Florio déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 34 du 21.08.2020, par l'envoi de papillons tous-ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

M. Benoît Chenaux relève que son épouse et lui-même habitent la commune depuis deux ans et qu'ils ont eu l'occasion de participer plusieurs fois à des assemblées communales ou autres séances d'information. Il relève que le Conseil communal a été interpellé au moins à deux reprises au sujet de la mise en place d'un Conseil général et se dit surpris, dans la mesure où le conseil s'y était engagé lors d'une précédente assemblée, de ne pas voir le point figurer à l'ordre du jour.

M. Pascal Florio remercie M. Benoît Chenaux pour sa remarque et informe avoir pris position à ce sujet dans le mot du syndic du journal communal « Mars en tous Sens » n° 78 de cet été. Le Conseil communal a délibéré à plusieurs reprises à ce sujet et des renseignements ont été pris auprès des communes disposant d'un Conseil général. Il propose de prendre connaissance de sa prise de position dans le journal communal et informe ne pas vouloir en développer la thématique présentement.

M. Benoît Chenaux dit connaître un peu la situation faisant référence à ses nombreuses années en tant que conseiller communal à Hauterive. Dès lors qu'un engagement avait été pris à ce que ce point puisse être discuté, il demande une modification du tractanda.

M. Pascal Florio informe que cette proposition va être soumise au vote et procède préalablement à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Philippe Pasquier
- M. Francis Vienne
- M. Jacques Henchoz

M. Pascal Florio soumet au vote la proposition de modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout d'un point relatif à la mise en place d'un conseil général pour la commune de Marsens.

L'Assemblée communale refuse par 51 voix contre 42 la modification précitée.

M. Pascal Florio en prend acte et informe que le sujet sera cependant évoqué dans les divers.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2019 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » n° 77 du printemps 2020.

Question/remarque

M. Jean-Paul Bochud demande une modification de ses propos consignés au point 6, p.14 du procès-verbal susmentionné, dans le sens où le rehaussement du terrain dont il est question se situe entre le passage supérieur de Montmasson et le pont du Gérignoz, c'est-à-dire à l'emplacement où était exploitée la gravière à l'époque et non pas entre l'église et la ferme Philipona.

M. Pascal Florio remercie M. Jean-Paul Bochud pour sa remarque et en prend note. Il soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019 est accepté par 91 oui et 2 abstentions.

2. Comptes 2019

2.1 Exploitation

Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, procède à la présentation des comptes en précisant que les citoyens-nés peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Elle présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

Total des charges	CHF 9'871'856.56	
Total des revenus	CHF 10'771'700.76	CHF 899'844.20
Amortissements extraordinaires :		CHF 730'337.10
Résultat après amortissements		CHF 9'507.10

Mme Hélène D'Alessandro relève que les comptes 2019 se portent plutôt bien, mais qu'il faut rester prudent. Elle présente les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

0 Administration	01.317.00	↗	Mouvements au sein du conseil, cadeaux de départs.
	01.318.00	↗	Frais Feuille officielle élections complémentaires
	02.310.01	↗	Frais postaux et convocation.
	02.315.00	↗	METS nouveau format A4/plus de pages et augmentation du tirage.
	02.390.01	↘	Nouveau programme salaires, mise à jour antivirus sur plusieurs postes. Pas de dossier de naturalisation en 2019.
1 Ordre public	14.430.00	↗	Nouvelles constructions (Perrevuet, La Croix, Les Gattes).
	141.311.01	↗	Achat d'un TP d'occasion et vente ancien TP.
2 Enseignement et formation	21.433.00	↗	Frais de repas – camp de ski.
	21.461.00	↗	SEnOF – fournitures et activités scolaires.
	211.316.00	↗	Ecole Sorens, valeur ECAB plus élevée que prévue.
	211.318.00	↗	Cours OACP chauffeurs.
3 Culte, culture et loisirs	34.312.00	↘	Diminution consommation électrique grâce aux lampes LED.
	34.318.00	↗	Changement de technologie et Wifi halle gym.
	34.365.00	↗	Dons supplémentaires CS et FC Gruyère-Lac
4 Santé	40.351.01	↗	Contribution totale à notre charge, RSSG a liquidé la réserve en 2018.
	41.352.02	↘	Pas de facturation EMS en 2019, comme 2018.
	41.352.03	↘	Pas de facturation déficit Humilimont.
5 Affaires sociales	54.365.00	↘	Moins de subventions pour les crèches.

	58.366.02	➤	Programme migrants (repas requérants).
6 Transports et communications	62.390.01	➤	Amortissement traversée de Vuippens.
	65.352.00	➤	Participation au tapis roulant de La Berra.
	65.436.00	➤	Remboursement CarPostal, dépenses cantonales pour le trafic régional.
7 Environnement	70.xxx		Budget établi en tenant compte de la dissolution de l'AMER, normalement d'ici la fin de l'année situation réglée.
	70.311.00	➤	Nouvelles constructions – achat compteurs.
	70.314.00	➤	Remplacement BH – réparation fuite au Rafour.
	70.315.00	➤	Changement des compteurs MAPEI + AIS.
	71.318.00	➤	AIS – frais d'entretien.
	71.390.01	➤	Investissements pas encore bouclés ou réalisés.
	72.xxx.xx		Voir informations données ci-après.
8 Economie	81.xxx		Aucun montant mis au budget suite à la constitution de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux sauf l'achat de sapins de Noël.
	86.319.01		Indemnités Label Cité de l'Energie – pas d'actions réalisées mais provision en 2019 pour une action en 2020.
9 Finances et impôts			Les informations sont données par le SCC. Prise en compte des rattrapages mais aussi des remboursements.
	90.403.00	➤	Nombreuses ventes de maisons en 2019.
	90.404.00	➤	Achats maisons et appartements.

Déchets – rattrapage de la TVA depuis le 1^{er} trimestre 2014 et taux de couverture

Mme Hélène D'Alessandro informe que les comptes ne reflètent pas exactement l'année 2019 en raison du rattrapage de la TVA. L'entreprise Niquille SA doit en effet nous rembourser CHF 27'589.30 de TVA, montant non connu lors du bouclage des comptes 2019. Elle informe que le taux de couverture sans TVA est de 67.33%, le taux de couverture avec TVA 2019 est de 66.37% et que celui avec rattrapage TVA est de 59.37%. Mme Hélène D'Alessandro rappelle que le taux de couverture minimum doit être de 70%.

Déchets ménagers et frais de déchetterie

Mme Hélène D'Alessandro informe qu'à la suite d'une demande formulée lors d'une précédente assemblée d'établir un bilan concernant la mise en place de deux points de collecte, dont l'un se situe à Marsens et l'autre à Vuippens, en lieu et place de la tournée de l'entreprise Niquille, elle souhaite ouvrir une parenthèse à ce sujet et présenter les résultats de l'analyse. Les quelques mesures d'assainissement de la déchetterie ayant été prises et terminées, une analyse détaillée des données du compte 72 relatif aux déchets a permis l'établissement de quelques statistiques dont elle commente les graphiques.

Mme Hélène D'Alessandro constate une diminution significative des charges relatives à la collecte des déchets ménagers (sacs rouges) depuis la mise en place de ces points de collecte, ceci étant principalement dû à un gain de temps pour l'entreprise Niquille dont les minutes nous sont facturées ainsi qu'à une diminution du volume des déchets.

Mme Sylvie Broccard informe être à l'origine de cette demande et souhaite savoir si les chiffres 2019 présentés se réfèrent uniquement aux coûts de l'entreprise Niquille ou aux

coûts dans leur globalité, c'est-à-dire en y intégrant les coûts relatifs aux employés communaux.

Mme Hélène D'Alessandro répond que ces chiffres comprennent tous les coûts de ramassage.

Mme Hélène D'Alessandro complète en indiquant que les produits provenant de la taxe au sac couvrent à hauteur de 54% les frais de collecte des déchets ménagers. Il n'en va malheureusement pas de même pour la déchetterie dont les trop faibles produits (43%) ne permettent pas de couvrir les charges qui se montent quant à elles à 57% alors que le taux minimum de couverture devrait être de 70% pour les produits. Cette situation existante depuis quelques années s'est dernièrement péjorée en raison d'une augmentation des charges liées à l'élimination du bois qui ne cesse de perdre de sa valeur et de la facturation des peintures et solvants que la commune pouvait auparavant éliminer gratuitement à la STEP.

Avant d'augmenter les taxes pour atteindre le taux de couverture minimum précité, la commune a préalablement procédé à une analyse complète achevée en 2019.

Par la suite, une simulation d'augmentation de la taxe déchets de CHF 50.00 à CHF 75.00 pour les habitants, de CHF 200.00 à CHF 250.00 pour les entreprises et de CHF 100.00 à CHF 150.00 pour les résidences secondaires, montre que la situation s'en trouve améliorée, augmentation demeurant en dessous des montants maximaux énumérés dans le règlement du 9 janvier 2007 relatif à la gestion des déchets.

Mme Hélène D'Alessandro relève en outre que nous avons reçu cette année du canton la liste des entreprises et des indépendants à qui nous devrions facturer une taxe pour les déchets relatifs à la gestion de l'entreprise, à l'exclusion des déchets liés à l'activité, tels que des déchets de chantier. Se basant sur cette liste, la commune procèdera désormais à la perception de cette taxe auprès des entreprises et des indépendants. Dès lors, l'augmentation des taxes déchets et la nouvelle taxation des entreprises permettront de voir les charges diminuer et les produits augmenter pour une couverture de 87%, ce qui laisse une marge confortable par rapport au taux minimum de 70%.

Questions/remarques

M. Francis Vienne informe n'avoir pas tout à fait compris le point de la reprise de l'AMER. Il constate que la commune prévoyait un budget de CHF 52'000.00 pour les achats d'eau mais que le décompte fait état d'un montant de CHF 189'000.00.

Mme Hélène D'Alessandro informe comme déjà été expliqué lors d'une précédente assemblée que les communes avaient voté le processus de dissolution de l'AMER aux assemblées communales de 2016, l'AMER a transmis le processus au canton qui attend les décomptes définitifs afin de connaître la dette réelle de l'AMER.

Ces décomptes sont liés aux travaux réalisés sur l'eau. En effet, si les communes faisaient les travaux en même temps que les associations AMER et ACAPE, elles pouvaient se voir octroyer environ 30% de subventions. Les travaux ont cependant pris plus de temps que prévu, notamment en raison des travaux de la station de pompage (STAP) à Vuippens et d'autres travaux à Echarlens. Les décomptes finaux de subventions viennent d'arriver.

Le budget a été établi sur la base d'une facturation de l'eau à 40 ct/m³, c'est-à-dire au même prix que la commune la paie à l'AMER. Cependant, d'autres coûts normalement à charge de l'AMER ont dû être comptabilisés. Dès lors, le résultat final est pratiquement identique mais les montants ne sont pas comptabilisés dans la même position. Mme Hélène D'Alessandro relève que l'on souhaite maintenant un dénouement rapide de cette situation qui rend plus difficile la gestion de ce dossier et que le canton devrait prendre une décision d'ici la fin de l'année.

M. Francis Vienne prend note de ces explications mais ajoute néanmoins espérer une eau de meilleure qualité.

Mme Hélène D'Alessandro assure que l'eau distribuée est de très bonne qualité, malgré sa dureté.

Mme Hélène D'Alessandro présente la liste des amortissements extraordinaires 2019 pour les comptes suivants :

141.00	Amortissements extraordinaires routes	CHF	31'136.30
141.01	Amortissements extraordinaires égouts	CHF	551'376.95
141.04	Amortissements extraordinaires PAL	CHF	62'770.80
141.07	Amortissements extraordinaires eau potable	CHF	17'555.10
143.00	Amortissements extraordinaires salle gym	CHF	29'999.00
143.02	Amortissements extraordinaires bâtiment	CHF	12'498.95
146.00	Amortissements extraordinaires bus scolaire	CHF	25'000.00
Total	Amortissements extraordinaires 2019	CHF	730'337.10

Mme Hélène D'Alessandro rappelle qu'après amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2019 bouclent avec un bénéfice de **CHF 9'507.10**.

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions concernant ces comptes ?

M. Pascal Florio donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément à son mandat et selon les arts. 98d et 98e de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (Lco, RSF 140.1), la Fiduciaire Ruffieux SA a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2019. Cette dernière relève dans son rapport que la révision a été effectuée selon les normes suisses en vigueur pour la profession, normes qui requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir identifier les anomalies significatives avec une assurance raisonnable. La Fiduciaire Ruffieux SA a consigné les vérifications prescrites par le service des communes dans le formulaire officiel qui a été transmis à la Commission financière pour appréciation.

Dans son rapport relatif aux comptes 2019 daté du 24 juin 2020, la Fiduciaire Ruffieux SA confirme avoir procédé aux analyses et examens des comptes par sondage, qui lui ont permis d'apprécier la conformité aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Ayant pris connaissance des documents transmis par le Secrétariat communal, la Commission financière s'est réunie le 19 août avec M. Pascal Florio, syndic, Mme Hélène D'Alessandro, responsable du dicastère et Mme Charlène Rosat, caissière communale. A cette occasion, les membres de la Commission financière ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan 2019.

Comptes de fonctionnement 2019 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 19 août dernier, la Commission financière constate que :

- L'exercice 2019 se clôt sur un excédent de recettes de CHF **9'507.10**.*
- Le total des charges se monte à CHF **10'762'193.66**, soit un excédent de CHF **587'733.66** par rapport au budget 2019.*
- Le total des revenus se monte à CHF **10'771'700.76**, soit un excédent de CHF **995'270.76** par rapport au budget 2019.*

Ces chiffres sont similaires à ceux présentés l'année précédente, autant en ce qui concerne le budget que les comptes, et même encore meilleurs, puisque les recettes extraordinaires ont une nouvelle fois permis de réaliser une excellente année pour les finances communales, autorisant des provisions et des amortissements substantiellement plus élevés que le minimum obligatoire des crédits en cours, à savoir dans le détail : CHF 730'337.00

d'amortissements extraordinaires, et CHF 160'000.00 de provisions, pour un total de CHF 890'337 (contre CHF 750'319.00 en 2018).

La Commission financière s'en réjouit, comme vous tous je l'espère, et tient à remercier le Conseil communal pour sa gestion admirable et son sens de l'anticipation des besoins financiers de la Commune. Sachant que la Commune ne peut pas espérer de telles recettes sur le long terme, la Commission financière encourage le Conseil communal et son Administration à poursuivre sa gestion prudente du portemonnaie communal.

Dès lors, elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2019 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio remercie la commission financière pour l'excellente collaboration et leur précieux travail, ainsi que Mme D'Alessandro, responsable des finances, et Mme Rosat, caissière. Il soumet les comptes de fonctionnement 2019 et le bilan au 31.12.2019 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte par 85 voix et 1 abstention les comptes de fonctionnement 2019 et le bilan au 31.12.2019.

2.2 Investissements

Mme Hélène D'Alessandro présente les dépenses 2019, soit :

Compte	Désignation	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	25'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	130'426.85	
7	ENVIRONNEMENT	24'853.45	35'144.90
9	FINANCES ET IMPÔTS	7'982.05	
	TOTALISATION	188'262.35	35'144.90

Décomptes relatifs aux investissements terminés

➤ **Décompte bus scolaire d'occasion – 21.506.00**

Année	Budget	Comptes
2019		
		25'000.00
		25'000.00
Différence sur budget	-25'000.00	

Explications

Mme Gillian Simpson informe que l'ancien bus devenant obsolète et ne passant pas la prochaine expertise, le Conseil communal a saisi l'opportunité d'acquérir un bus scolaire d'occasion vendu par Pont-en-Ogoz.

➤ **Décompte réfection Route Saint-Ignace – 62.501.19**

Année	Budget	Comptes
2009	30'000.00	
2018		2'530.95
2019		6'500.00
	30'000.00	3'969.05
Différence sur budget	33'969.05	

Explications

M. Fabrice Clément informe que pour le budget 2009 d'investissement, l'Assemblée communale a accepté un montant de CHF 30'000.00 pour une réfection partielle de la route Saint-Ignace allant du restaurant jusqu'à la hauteur de l'ancienne propriété de M.

Spicher. Il s'agit de la réfection du tapis. Ces travaux n'ont pas été effectués et actuellement, avec la pose du CAD, toute la route doit être refaite. Dès lors, le Conseil communal a décidé de boucler cet investissement qui ne correspond plus aux besoins actuels.

En 2018, une réparation a été effectuée à la hauteur du quartier « Cœur de Marsens », car la route vers le trottoir avait creusé. Le montant en notre faveur de CHF 6'500.00 correspond à une participation d'Anura pour la réfection de ce tronçon suite aux constructions des différents immeubles.

➤ **Décompte déplacement conduite eau potable art. RF 138 et 671 - 70.501.06**

Année	Budget	Comptes
2015	55'000.00	8'835.80
2018		67'183.35
2019		2'259.25
	55'000.00	78'278.40
Différence sur budget	-23'278.40	

Explications

M. Pascal Florio informe que le budget de CHF 55'000.00 a été accepté en 2015 mais que les travaux n'ont eu lieu qu'en 2018. Le surcoût comptabilisé est dû à la modification du tracé des

conduites, à la pose de deux vannes supplémentaires, de ventouses et de deux hydrantes ainsi qu'à la participation à des travaux de drainage en collaboration avec Nikimmo en 2019 dans le cadre du quartier de la Croix.

➤ **Décompte assainissement eau Vuippens**

M. Pascal Florio explique que l'assainissement réalisé concernait non seulement le réseau d'adduction de l'eau potable mais également le réseau de l'épuration. L'ensemble des travaux ont commencé en 2006 pour se terminer en 2019.

Même si les travaux ont été réalisés ensemble, les deux budgets ont été distingués. Le budget d'assainissement de l'eau potable se montait à CHF 565'000.00 et les dépenses se sont montées à CHF 450'390.35, d'où un solde positif de CHF 114'609.65

Après analyse de la situation lors de la réalisation des décomptes, il a été constaté qu'un montant de CHF 115'000, qui avait été mis au budget en 2009, a été remis au budget en 2013 lors de la demande de CHF 440'000, ceci étant la raison du solde positif.

	70.501.05		70.501.02		70.501.03	
Année	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2009			115'000.00			
2010						
2012					10'000.00	
2013	440'000.00					7'020.00
2014		356'679.25				
2015		86'691.10				
Total	440'000.00	443'370.35	115'000.00		10'000.00	7'020.00
Différence Budget	-3'370.35		115'000.00		2'980.00	
Situation 31.12.2015						
Eau						
Total budget	565'000.00					
Total comptes	450'390.35					
Solde	114'609.65					

➤ **Décompte assainissement épuration**

	71.314.00		71.501.11		71.501.13		71.501.20	
Année	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2006			25'000.00					
2007				4'646.85				
2009					100'000.00	4'925.65		
2010						322.80		
2012		240.00						
2013		21'071.55				82'167.00	240'000.00	9'463.45
2014								348'998.80
2015								73'513.70
2016								7'783.70
2017								-13'284.85
2018								6'465.65
2019								-64'991.70
Total	-	21'311.55	25'000.00	4'646.85	100'000.00	87'415.45	240'000.00	367'948.75

Différence sur budget	-21'311.55		20'353.15		12'584.55		-127'948.75	
Situation au 07.03.2019								
Epuration								
Total Budget	365'000.00							
Total comptes	481'322.60							
Solde	-116'322.60							

M. Pascal Florio informe que l'assainissement de l'épuration s'est révélé plus complexe que prévu, les dépenses se sont montées à CHF 481'322.60 pour un budget de CHF 365'000.00, d'où le dépassement de CHF 116'322.60. Des modifications du tracé des conduites, en raison de la topographie et des forages dirigés plus compliqués que prévu, sont la cause principale de ce dépassement.

Si l'on considère les travaux relatifs à l'eau et à l'épuration pris ensemble, la répartition dans les comptes, suite aux frais effectifs, ne correspond pas à 100% à la répartition budgétisée qui était une estimation.

Epuration + Eau

Total budget	930'000.00
Total comptes	931'712.95
Solde	-1'712.95

Au final, le dépassement de CHF 1'712.95 (eau potable et épuration) peut être qualifié de modeste, au vu des nombreuses difficultés qu'il a fallu gérer en lien avec les conduites sur la partie épuration.

Question/remarque

➤ **Décompte assainissement sentier du Gottu – 83.501.00**

Année	Budget	Comptes
2017	24'000.00	24'524.70
	24'000.00	24'524.70
Différence sur budget	-524.70	

Explications

Mme Gillian Simpson informe que ce décompte concerne l'assainissement du sentier du Gottu et surtout le remplacement de la passerelle sur le Gérignoz par une passerelle métallique.

➤ **Décompte place de jeux écoles primaires et enfantines – 942.503.22**

Année	Budget	Comptes
2017	150'000.00	122'562.55
2018		19'802.30
2019		10'369.60
	150'000.00	
Différence sur budget	-2'734.45	

Explications

M. Pascal Florio informe que la place de jeu était devisée à CHF 150'000.00. Le léger dépassement est dû à l'amélioration de la place pour les écoles enfantines avec la pose de la passerelle de forme arrondie et les balançoires.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces décomptes d'investissements 2019 ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière par M. Yves-Alain Roulet

Comptes d'investissement 2019 :

Sur la base des documents qui lui ont été transmis, la Commission financière a pris note du tableau de bord des investissements. Lors de la séance du 19 août 2020, la Commission financière a reçu des explications et des réponses satisfaisantes à ses questions relatives

aux comptes d'investissements. Elle relève que 2019 a vu le lancement de nombreux projets, pour certains encore ouverts à l'heure actuelle, et que le montant finalement dépensé pour les investissements est largement inférieur au budget. Certains grands projets, comme par exemple la rénovation des conduites d'eau potable, sont en effet dépendants de l'avancée d'autres travaux hors de contrôle de la Commune (par exemple le chauffage à distance). A l'inverse, il y a eu des investissements effectués sans budget voté au préalable (par exemple le bus scolaire), mais répondant à un besoin et permettant de saisir des opportunités qui permettent à la Commune de réaliser des économies. La Commission financière soutient cette proactivité et a pleine confiance dans ces décisions d'investissement prises par le Conseil communal. La Commission financière invite donc l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2019 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio remercie la commission financière pour son rapport. Il soumet les comptes d'investissements 2019 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte par 83 voix et 3 abstentions les comptes d'investissements 2019.

M. Pascal Florio remercie Mme Hélène D'Alessandro pour le suivi de ces dossiers. Il souligne que ce travail n'est pas toujours facile.

En complément des comptes présentés, **Mme Hélène D'Alessandro** apporte quelques informations sur les emprunts et les échéances. Elle indique que 3 offres sont toujours demandées afin d'obtenir le taux d'intérêt le plus avantageux.

Elle présente également la liste des crédits bancaires au 31 décembre 2019 dont le total de se monte à CHF 8'427'846.15, le montant des intérêts y relatifs à CHF 84'525.15, d'où un taux hypothécaire moyen de 1.04%.

3. Budgets d'investissement

M. Pascal Florio informe qu'il y aura tout d'abord la présentation de tous les budgets d'investissements et qu'il sera procédé au vote, objet par objet, en fin de présentation.

3.1 Assainissement du réseau d'eau – centre village Marsens

M. Pascal Florio informe que les perturbations au centre du village sont dues à la réalisation du chauffage à distance (CAD). En raison d'un changement de priorité de GESA, le raccordement du village au CO de Riaz est devenu prioritaire alors que le Conseil communal se préparait aux travaux de raccordement du côté de Vuippens. Dès lors, le Conseil communal a pris les dispositions qui s'imposaient pour suivre le programme de GESA dans ses propres travaux d'assainissement du réseau d'eau potable avec l'objectif de ne pas bloquer deux fois le centre village suite aux travaux du CAD.

Le « puits de l'hôpital » alimente en eau potable les bâtiments rattachés historiquement à l'hôpital psychiatrique de Marsens. En effet, les bâtiments comme la boucherie, le bâtiment de la laiterie et du restaurant, la ferme communale, le bâtiment de la halle de gymnastique, le bâtiment de la route des Bugnons 1 ainsi que d'autres objets devront à terme être repris sur le réseau communal de distribution d'eau potable dans la mesure où le RFSM n'a plus de raison d'alimenter ces bâtiments qui ne sont plus en lien avec son activité. La commune n'a dès lors pas d'autre choix que de réaliser une nouvelle conduite principale.

La situation a été analysée, en collaboration avec le fontainier communal, de manière à choisir la variante la plus économique et la plus efficace pour réaliser le raccordement au réseau communal du côté du Perrevuet. Etant donné que les travaux projetés coïncident avec ceux du CAD en ce qui concerne leur emplacement, la nécessité de profiter des synergies possibles avec GESA s'est imposée. Il a ainsi été décidé que la commune participe à la fouille en fonction de l'emprise nécessaire pour la conduite d'eau. Pour ce qui est des conduites, le fontainier a préparé l'appel d'offres et énuméré les pièces, ainsi que le travail nécessaire à la réalisation de la conduite principale tout en tenant compte des

L'objectif du Conseil communal est la réalisation d'un second collecteur au centre du village de Marsens permettant de récolter l'ensemble des eaux usées en provenance des quartiers en amont (Le Rafour, La Croix, Humilimont...). Le collecteur existant récoltera quant à lui les eaux claires.

Afin de réduire les nuisances et les coûts, certains tronçons des secteurs Rotonde et route des Bugnons sont réalisés en parallèle aux travaux du CAD en 2020. Les autres secteurs seront réalisés durant les années 2021 et 2022.

Le tronçon de la route des Bugnons nécessitera une route de déviation et sera aussi réalisé en collaboration avec les travaux CAD de manière à réduire au maximum les désagréments.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 925'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 27'750.00
Amortissement obligatoire (4%)	CHF 37'000.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF 64'750.00

Questions / remarques :

M. Jean-Paul Bochud demande à M. Fabrice Clément de bien vouloir parler dans le micro.

Mme Sylvie Broccard relève qu'actuellement, les quartiers construits sont en séparatif, c'est-à-dire que l'on sépare déjà les eaux claires des eaux usées. D'après ce qui vient d'être dit, toutes les eaux reviendraient dans la même conduite au fond du village ?

M. Fabrice Clément répond que cela dépend des quartiers. Par exemple, le haut de La Croix est déjà en séparatif et les eaux claires sont déversées dans un ruisseau. Par contre, selon où l'on se trouve en fonction de la pente et d'autres paramètres, certaines zones du village comprenant des constructions plus anciennes ne sont pas en séparatif, notamment le centre village. M. Fabrice Clément informe pouvoir, sur demande, donner plus de précisions sur des secteurs particuliers.

M. Pascal Florio confirme que bon nombre de quartiers sur le haut du village sont déjà en séparatif mais que, dans le bas du village, les eaux se rejoignent pour se diriger vers la STEP. Les travaux projetés permettent donc de corriger la situation.

M. Dominique Vogler souhaite savoir quand a lieu l'information aux propriétaires concernés par une mise en séparatif, en ce qui concerne l'échéance, dans la mesure où cela représente un investissement non négligeable ? Ces travaux doivent en effet être planifiés dans le cadre de l'assainissement d'un bien immobilier et il serait intéressant de pouvoir anticiper, étant donné que des travaux se font actuellement.

M. Fabrice Clément répond que lorsque le collecteur sera terminé, chaque propriétaire sera informé de la chambre sur laquelle il devra se raccorder et invité à procéder au raccordement dans un délai de deux ans, délai qui peut toujours être discuté. Quant à l'information, les personnes concernées par le tronçon à la route des Bugnons ont déjà été conviées à une séance d'information. Elles peuvent profiter de l'entreprise qui réalise actuellement des travaux pour demander une offre. Pour les travaux prévus cet automne, les propriétaires concernés ont été informés dans ce sens.

M. Pascal Florio confirme qu'il est toujours possible de discuter du délai de raccordement.

M. Jacques Henchoz se dit surpris de constater que les demandes d'investissements sont proposées alors que certains travaux sont déjà réalisés.

M. Fabrice Clément indique que ce n'est effectivement pas la procédure normale mais que le COVID-19 a empêché la soumission des demandes d'investissements à l'Assemblée qui aurait dû se tenir au printemps et que GESA a modifié ses priorités. Le Conseil communal a trouvé plus juste de réagir rapidement afin de ne pas fermer deux fois la route avec tous les désagréments que cela engendre.

M. Pascal Florio dit comprendre que cette manière de procéder puisse soulever des interrogations mais relève que dans cette situation extraordinaire, le Conseil communal se devait de réagir promptement et prendre ses responsabilités. Les communes ont reçu l'autorisation de prendre des décisions sans l'aval préalable des assemblées compte tenu de la situation COVID. Dans ce cas précis, une seconde ouverture de la route après demande d'investissement aurait certainement été très mal comprise.

Mme Sylvie Broccard relève qu'il s'agit là de montants relativement importants et demande s'il y a eu un appel d'offre à au moins cinq entreprises ? Elle demande également comment cela s'est passé pour les travaux déjà effectués dans l'urgence ?

M. Fabrice Clément informe qu'il s'agit pour l'instant d'une estimation de budget. Avant d'attribuer les travaux, des appels d'offres à plusieurs entreprises vont être faites. Pour les travaux déjà effectués, ceux-ci ont été réalisés par la même entreprise qui était déjà sur le site pour le CAD, dont les prix étaient très intéressants et à qui nous n'avons dû payer que le surcoût.

Mme Sylvie Broccard relève que ces travaux-là représentent une grande partie des coûts.

M. Fabrice Clément informe que les montants qui ont déjà été engagés dans ce contexte se montent à CHF 92'000.00 sur le total de CHF 925'000.00.

3.3 Mur anti-bruit – projet d'étude

M. Fabrice Clément informe que lors de l'Assemblée de décembre 2019, demande a été faite au Conseil communal d'étudier les mesures réalisables pour diminuer les nuisances sonores engendrées par le trafic de l'A12 et de la route cantonale sur l'entier de la commune de Marsens. L'objectif de cette étude étant d'analyser et proposer des mesures concrètes permettant d'améliorer la situation. Chaque mesure fait l'objet d'un chiffrage de ses coûts de réalisation et d'une estimation des gains apportés.

Les résultats de cette étude sont attendus pour l'hiver 2021-2022. Parallèlement, il s'avère que le canton de Fribourg effectue des relevés le long de la route cantonale dont le rapport devrait être disponible au printemps 2021. Si le budget en est accepté, l'étude débutera donc en septembre 2021 avec l'analyse des résultats du canton afin de faire un point de situation et proposer des mesures qui seront soumises à l'Assemblée communale.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 15'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF 2'250.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 450.00
Total des charges au budget de fonctionnement	CHF 2'700.00

Questions / remarques

M. Dominique Progin demande pourquoi intégrer ce budget dans les comptes d'investissements et non pas dans les comptes d'exploitation ?

M. Pascal Florio répond que l'écriture comptable est formellement passée en investissement mais qu'il n'y aura pas nécessairement recours à l'emprunt. Il est possible que cet investissement soit directement amorti, à l'instar du bus scolaire.

M. Jean-Paul Bochud remercie le Conseil communal d'avoir remis l'ouvrage sur le métier. Il rappelle que la question du mur anti-bruit a été évoquée en 2013 déjà et qu'une pétition avait été adressée à la commune. Il fait aujourd'hui le constat d'un trafic qui ne cesse d'augmenter avec environ 30'000 passages sur l'autoroute et un trafic sur la route cantonale traversant Vuippens également en augmentation. Il se recommande donc pour que le

Conseil communal ne tarde pas à mener cette étude pour un plus grand confort des habitants du lieu.

M. Charles Philipona demande à quelle portion de route cantonale l'étude s'intéressera-t-elle?

M. Pascal Florio répond que le tronçon étudié se situe sur la commune de Marsens, de l'entrée du territoire à la sortie, autant pour l'autoroute que pour la route cantonale.

M. Yves-Alain Roulet demande quelle est la raison de l'étude du canton ? Si des mesures en découlent, il serait en effet intéressant de réfléchir aux possibles synergies avec la commune.

M. Fabrice Clément répond que le canton est responsable de la réduction des nuisances provenant des routes cantonales et la Confédération de celles des autoroutes. Cependant, les tabelles de gains et coûts sont différentes et décident de la réalisation des mesures ou non. En ce qui concerne l'autoroute, la Confédération a jugé trop onéreuse la réalisation d'un mur anti-bruit mais prévoyait le changement du revêtement. L'étude nous dira si cette mesure est efficace ou non.

M. Jean-Paul Bochud s'excuse d'insister mais rappelle qu'à Riaz, les murs ont été construits des deux côtés de l'autoroute car la commune a accepté de participer aux coûts. Il s'interroge sur la notion « d'économiquement non rentable » avancée par l'OFROU, d'où l'importance pour l'autorité locale et l'Assemblée communale de prendre l'affaire à cœur.

M. Fabrice Clément informe que des renseignements ont été pris à la commune de Riaz et qu'une offre a été demandée au même bureau d'ingénieur. Cependant, avant d'entamer des discussions au sujet d'une quelconque clé de répartition, il y a lieu d'attendre les résultats de l'étude.

M. Firmin Gapany demande s'il est envisageable qu'un promoteur participe aux coûts de réalisation ?

M. Fabrice Clément répond qu'il ne faut pas trop compter là-dessus.

M. Pascal Florio ajoute qu'il s'agit en premier lieu de s'occuper des habitations existantes.

M. Jean-Paul Bochud rappelle à M. Firmin Gapany qu'il y avait des habitants à Vuippens avant la construction de l'autoroute et avant l'arrivée de promoteurs.

M. Pascal Florio rappelle que l'ordonnance sur la protection contre le bruit impose aux promoteurs de prendre des mesures dès la construction des bâtiments. Cependant, c'est à la collectivité de supporter les coûts de réalisation d'un mur-anti bruit et non pas aux riverains, à l'instar de ce qui s'est fait à Riaz.

3.4 La Leyte – révision des installations électriques

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que Swisscom ayant migré la téléphonie fixe vers le protocole internet IP, le chalet de la Leyte n'est plus desservi. Les télécommunications via un système de transmission mobile de type 4G n'étant pas possibles en raison de la topographie des lieux, plusieurs variantes ont été étudiées. L'opérateur conseille l'installation d'un modem, ce qui nécessite une modernisation de l'installation électrique qui doit par ailleurs de toute façon être mise en conformité vu sa vétusté. A cette fin, le Conseil communal souhaite l'installation de panneaux photovoltaïques avec une batterie de 375 Ah répondant aux besoins actuels, la mise en conformité de l'installation électrique existante et l'augmentation du nombre de points lumineux dans l'écurie.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 24'633.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF 3'695.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 739.00

Questions / remarques

M. Alain-Jacques Tornare demande où se trouve le chalet ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond qu'il se situe dans la vallée du Motélon.

M. Charles Philipona relève que la commune avait encaissé environ CHF 250'000 lors de la tempête Lothar et s'étonne qu'il faille aujourd'hui recourir à l'emprunt pour cet investissement.

Mme Hélène D'Alessandro informe qu'elle dispose de tous les chiffres et décomptes concernant Lothar mais qu'elle ne les a pas à disposition ce soir. Elle indique qu'elle transmettra ces informations lors de la prochaine assemblée. Elle informe toutefois que ces budgets doivent obligatoirement être passés en investissements, ce qui est une exigence du service des communes, car ils ne concernent pas le fonctionnement de la commune. Par la suite, le montant peut être soldé par les liquidités. Avec l'entrée en vigueur de MCH2, les montants pouvant être couverts par le compte de fonctionnement ne devront plus forcément être présentés en investissements. De plus amples informations à ce sujet seront données à la prochaine assemblée.

M. Charles Philipona remercie Mme Hélène D'Alessandro pour ces explications.

3.5 Raccordement CAD halle de gymnastique, bâtiment de l'édilité et ferme communale

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la commune de Marsens, l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin Sionge (AIS), le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM) et Gruyère Energie SA (GESA) ont présenté un projet novateur dans le domaine des énergies renouvelables, en proposant de récupérer l'énergie thermique contenue dans les eaux usées traitées par la station d'épuration (STEP) de Vuippens afin d'alimenter le thermo-réseau de GESA.

Réunis dans un projet commun unique au niveau cantonal, les travaux ont débuté en 2019 avec les premières mises à l'enquête du tracé (4 secteurs). La liaison avec le CO de Riaz est en cours de réalisation dans le but de raccorder les bâtiments du RFSM pour la prochaine saison de chauffe.

Dans le cadre de son concept « Cité de l'énergie », le Conseil communal voit dans ce système écologique produisant de la chaleur centralisée issue à plus de 90% d'énergie renouvelable un atout. Profitant de la réalisation du tronçon de CAD à proximité et de son devoir d'exemplarité lié à son plan communal des énergies, Le Conseil communal propose donc de raccorder les trois bâtiments que sont la ferme communale, l'édilité et la halle de gymnastique au chauffage à distance. Mme Myriam Fragnière Dufour nomme également les avantages complémentaires de ce raccordement, à savoir l'investissement de base unique, la compatibilité avec notre système de chauffage, aucune contrainte liée à l'entretien ou au ravitaillement, l'alimentation constante 365 jours par année et l'absence de mauvaises odeurs ou de nuisances sonores.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le coût de ce raccordement se monte à CHF 101'559.00, déduction faite des subventions de l'Etat et de GESA qui se montent à CHF 30'516.00.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que la surface de l'ancien local de la poste a été prise en compte pour le calcul de la puissance de raccordement mais que la consommation sera facturée en fonction de son utilisation.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 101'560.00
Amortissement obligatoire (4%)	CHF 4'062.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 3'046.00
Total des charges au budget de fonctionnement	CHF 7'108.00

Questions / remarques

M. Francis Vienne demande si ce budget ne concerne que le raccordement sans autres frais futurs ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que ce budget concerne le raccordement qui est une dépense unique et qu'ensuite la commune devra payer la consommation.

M. Francis Vienne relève que la facture de consommation sera établie en fonction des tarifs que GESA voudra bien pratiquer.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative en précisant que les tarifs sont affichés en toute transparence et consultables sur le site de GESA.

M. Pascal Florio donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière, qui donne lecture de son rapport.

Budgets d'investissement 2020 :

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les crédits demandés pour les cinq objets d'investissement présentés par le Conseil communal, pour un montant total de CHF 1'376'193.00. La capacité d'endettement actuelle, ainsi que les nombreux amortissements extraordinaires réalisés en 2019, permettent d'absorber ces nouveaux investissements et leurs charges liées pour un montant annuel de CHF 100'692.00. Outre l'aspect purement financier, sur lequel la Commission financière est appelée à se prononcer, nous notons que la réalisation de ces cinq objets d'investissement fait parfaitement sens et s'inscrit dans l'évolution actuelle de la Commune. Les investissements profitant des travaux liés au chauffage à distance permettent même de réaliser ces travaux à moindre coûts. Quant aux investissements liés à la pose de panneaux photovoltaïques (La Leyte) ou au raccordement des bâtiments communaux du centre du village au chauffage à distance, ils s'inscrivent dans la volonté de développer le label Cité de l'énergie au sein de la Commune.

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet et soumet au vote de l'Assemblée les cinq budgets d'investissement présentés.

- Le budget d'investissement pour l'assainissement du réseau d'eau au centre du village est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement pour l'assainissement de l'épuration est accepté avec deux abstentions.
- Le budget d'investissement pour le projet d'étude du mur anti-bruit est accepté avec huit abstentions.
- Le budget d'investissement pour la révision des installations électriques du chalet de la Leyte est accepté avec quatre contre-épreuves et cinq abstentions.
- Le budget d'investissement pour le raccordement au CAD de la halle de gymnastique, du bâtiment de l'édilité et de la ferme communale est accepté avec une contre-épreuve.

4. Vente de l'article 147 RF Marsens

M. Pascal Florio rappelle préalablement qu'en matière de vente immobilière, l'Assemblée communale décide du mode de vente et du prix minimum. A l'aide d'un plan, il situe l'article 147 à la route des Moleires, le chemin de servitude qui mène à la ferme ainsi que la place de rebroussement. Il informe que cet article est passé en zone à bâtir dans le cadre de la révision du PAL actuellement en cours de finalisation.

Un projet immobilier s'étend sur deux articles, à savoir l'article 147, propriété de la commune et l'article 148. L'avant-projet récemment présenté aux autorités communales, qui comprend la réalisation de 5 bâtiments comprenant des appartements allant de 2.5 à 5.5 pièces, a préalablement fait l'objet d'une analyse au sein de la commission communale de l'aménagement et de notre bureau d'urbanistes. Des adaptations ont été demandées pour respecter la réglementation communale mais il restera à l'affiner avant une possible mise à l'enquête. Le Conseil communal a également posé deux exigences importantes, à savoir le déplacement du chemin de servitude aux frais du promoteur et le maintien de la place de rebroussement sur la route des Moleires. A réception de la proposition d'achat et après l'analyse approfondie du projet du bureau d'architecture, le Conseil communal a vu dans celui-ci une opportunité intéressante pour la mise en valeur de la parcelle communale et une occasion d'achever le quartier des Moleires.

Le Conseil communal propose ainsi à l'Assemblée une vente de gré à gré, conditionnée à l'obtention du permis de construire pour le projet présenté, pour un prix minimal de CHF 540'000.00. Ce prix, qui a fait l'objet de négociations pour les aménagements demandés, prend en considération la diminution des perspectives de constructions due au chemin de servitude (139 m²) et à la place de rebroussement (67 m²) qui seront déplacés aux frais du promoteur.

Questions / réponses

Mme Joëlle Emonet juge le projet très bien mais s'interroge sur la dégradation de la route, conséquence du passage des camions qui vont certainement monter la route des Gottes pour faire le tour du village, comme lors des travaux du projet Nikimmo alors que celle-ci est déjà en mauvais état. Elle propose donc de prévoir d'ores et déjà une réserve pour sa réfection.

M. Pascal Florio prend note de la remarque.

M. Jacques Raemy demande si lors des délibérations de la commission de l'aménagement, le propriétaire de l'article 148, qui siège dans cette même commission, s'est récusé ?

M. Pascal Florio répond que ledit propriétaire ne s'est pas prononcé sur le sujet, ce que confirme Mme Myriam Fragnière Dufour, présidente de la commission.

M. Philippe Philipona note que le Conseil communal propose un prix minimum et demande s'il y a aussi un prix maximum ?

M. Pascal Florio répond par la négative tout en admettant vouloir volontiers glaner quelques sous. Cependant, la loi exige de proposer un prix minimal. En fonction des contraintes évoquées précédemment, ce prix est correct.

M. Eric Broccard qualifie la présentation de ce projet, qu'il juge bâclé et non abouti, de farce. Il souligne la désinvolture avec laquelle le Conseil communal conclut à ce que le déplacement de la place de rebroussement fait encore l'objet de discussions alors qu'elle soulève encore de grosses interrogations. Il relève que cette place figure au plan d'aménagement local (PAL) grâce à l'intervention des riverains et qu'une solution pour son déplacement devrait être un prérequis dans le cadre de ce projet. Il informe que son passage du domaine public au domaine privé de la commune a été l'objet d'oppositions que la commune a levées sans entendre les opposants. Il regrette l'absence de transparence et les agissements en sous-main du Conseil communal pratiquant, selon lui, une politique du saucissonnage. Il note également qu'il n'a jamais été question de ce projet dans le cadre des rencontres concernant le PAL et la suppression du PAD du quartier dont il a été dit qu'il n'était plus nécessaire dans la mesure où tout le quartier était construit, ce qui aurait pu être

l'opportunité de mettre les riverains dans la confiance. Ce projet menace, selon lui, la cohésion et la solidarité des habitants du quartier dont le nombre doublerait et n'est accompagné d'aucune mesure d'aménagement des infrastructures, notamment le trottoir promis depuis 16 ans et pour lequel les riverains ont cédé gratuitement du terrain. Pour ces raisons, il propose à l'Assemblée de refuser la vente de cet article et de se prononcer par bulletin secret.

M. Pascal Florio remercie M. Eric Broccard pour son commentaire. Il relève que la commune attend encore un dossier en bonne et due forme mais que le promoteur souhaite simplement savoir s'il peut aller de l'avant. En ce qui concerne la servitude, M. Pascal Florio informe qu'il est prévu de la déplacer sur le haut de la parcelle conformément aux prescriptions particulières émises dans le règlement communal. Il en est de même pour la place de rebroussement mais effectivement l'endroit reste à définir précisément.

Mme Christine Broillet demande qui est le promoteur ?

M. Pascal Florio informe qu'il s'agit de M. Yves Kocher.

Mme Christine Broillet indique qu'il fait passablement parler de lui et pas forcément en bien.

M. Pascal Florio prend note de la remarque.

M. René Engel se demande quel « moteur » anime ce promoteur. Les images de la typologie des logements ressemblant, selon lui, à des mosaïques. Pour lui, ce projet ne traduit que la recherche du bénéfice.

M. Pascal Florio note que l'on peut s'interroger sur la typologie des appartements mais fait remarquer que les jeunes qui souhaitent demeurer au village recherchent des appartements plus petits.

Mme Christine Broillet dit rejoindre M. René Engel dans sa remarque sur la typologie des logements. Elle note qu'il est possible de trouver des appartements à Marsens mais qu'il n'y a par contre presque plus de terrains pour construire des villas individuelles. Elle est d'avis que la commune devrait plutôt favoriser ce type de construction.

M. Pascal Florio répond que la commune dispose encore d'une zone d'environ 12'000 m² qui n'est pour l'instant pas mise en vente. Ici, la topographie du terrain est contraignante et pour réaliser quelque chose d'intelligent, il est mieux de le faire sur les deux parcelles. Il s'agit donc simplement d'en saisir l'opportunité et c'est à l'Assemblée d'en décider.

Mme Marie Henriques Souto dit rejoindre ses préopinants et relève qu'il se disait il y a peu qu'il n'y avait plus de constructions prévues dans ce secteur alors que tout à coup cela semble ne plus être le cas, un promoteur est même quasiment retenu. Elle souhaite savoir s'il y a eu d'autres appels d'offres, d'autres mises au concours pour ces deux parcelles difficilement constructibles.

M. Pascal Florio répond que la commune entend saisir une opportunité mais que le Conseil communal n'a jamais eu l'idée ni la volonté de vendre l'article 147 avant qu'un promoteur ne s'y intéresse et présente un projet concret, d'où la discussion de ce soir.

M. Carlos Henriques Souto demande s'il peut lui-même acheter cette parcelle ?

M. Pascal Florio lui répond par l'affirmative et ajoute que la commune est ouverte à toute proposition. En l'occurrence, il s'agit de répondre à une offre et à un projet concret.

M. René Engel s'interroge sur le fait de vouloir vendre à tout prix cette parcelle.

M. Pascal Florio répète que c'est à l'Assemblée d'en décider.

M. Firmin Gapany demande confirmation que le projet s'étend bien sur deux parcelles, c'est-à-dire la parcelle communale et celle d'à côté, propriété de M. Kolly ?

M. Pascal Florio lui répond par l'affirmative. Le projet prévoit trois habitations sur la parcelle 148 et deux sur la parcelle communale.

M. Jacques Raemy relève que ce projet est soi-disant le point final de l'agencement du quartier mais s'étonne de la différence qu'il y a d'avec les villas individuelles construites de part et d'autre de la route dans cette zone résidentielle à faible densité I. Il souhaite savoir si ce projet respecte les prescriptions de la zone.

M. Pascal Florio répond que ces logements collectifs à trois appartements respectent les prescriptions de la zone.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme que la zone autorise la construction de logements individuels ou collectifs jusqu'à trois appartements et que ceci est également valable pour les villas existantes.

M. Jacques Raemy relève le total de treize appartements et le doublement du nombre d'habitants dans le quartier.

M. Pascal Florio ajoute que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire requiert la densification. Il ne sera malheureusement plus possible de construire des villas individuelles, selon la volonté du législateur.

M. Dominique Progin dit comprendre que cette densification puisse choquer et relève, comme l'a dit Monsieur le Syndic, que l'époque des villas individuelles est malheureusement révolue. Cependant, il n'y a selon lui aucune urgence à vendre ce terrain à un prix qu'il juge trop bas. Il suggère d'attendre une prochaine opportunité où le prix au m² pourra se négocier largement à la hausse, au vu de la pression actuelle sur les prix.

M. Pascal Florio remercie M. Dominique Progin pour son commentaire.

M. Serge Gapany informe que la parcelle 147 est grevée d'une servitude agricole permettant le passage de gros véhicules. En mai 2017, le Conseil communal s'est vu proposer une solution par le propriétaire de la ferme pour son déplacement mais n'en a pas tenu compte pour le moment. Il suggère de négocier le déplacement de la servitude avant de vendre la parcelle pour une plus grande mise en valeur.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme qu'il y a bien eu des discussions au sujet du déplacement de la servitude en envisageant notamment des échanges de terrains mais qu'il n'était pas concevable d'intégrer ces modifications dans le cadre de la révision du PAL, raison pour laquelle ce projet a dû être abandonné. Dans le cadre du projet présenté, le promoteur déplacerait à sa charge la servitude et garantirait l'accès à la ferme pour tout véhicule.

M. Serge Gapany relève qu'il y aurait eu la possibilité de retirer la servitude de la parcelle et de la route des Moleires.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme cette possibilité. Elle ajoute cependant que la parcelle 148 nécessite quand même un accès. Aussi, cela ne changeait rien pour la parcelle communale et il est insensé de gaspiller du terrain agricole pour un deuxième accès. Cependant, si le propriétaire, pour des raisons d'exploitation, souhaite réaliser un autre accès à sa parcelle, la commune reste ouverte à la discussion.

Mme Marie Henriques Souto souligne le changement d'époque et comprend les conséquences de la densification. Elle se dit néanmoins surprise du manque de réflexion qui entoure ce dossier, notamment en ce qui concerne la servitude mais également pour ce qui est du prix proposé qu'elle juge tout à fait inacceptable dans la mesure où les terrains se font très rares. Elle souligne que les infrastructures sont tout à fait inadéquates pour un doublement du trafic dans le quartier.

M. Pascal Florio dit entendre ce point de vue, le respecter et remercie Mme Marie Henriques Souto pour son commentaire.

M. Marc Würigler fait remarquer que la route des Gottes serait également touchée par cette surcharge de trafic et que le cabinet médical a causé une augmentation du trafic. Il rappelle qu'un courrier a été adressé il y a près de dix ans au Conseil communal concernant cette problématique. Il constate qu'aucune mesure de modération ni de sécurité n'accompagne le projet présenté ce soir.

Mme Myriam Fragnière rappelle que le réaménagement routier dépend de la validation du PAL, ce point a déjà été abordé à de nombreuses assemblées. La procédure d'approbation du PAL est très longue, ce que la commune regrette, mais elle n'en est pas responsable. Après l'approbation totale de la révision du PAL, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête il y a quelques semaines, les réflexions pour les zones 30 et l'aménagement des quartiers pourront reprendre.

M. Laurent Savary relève qu'il est visiblement plus facile de construire cinq immeubles à trois appartements que de poser un panneau 30 km/h et prendre quelques mesures de modération du trafic.

- L'Assemblée applaudit -

Mme Christine Broillet relève l'illogisme de réfléchir pendant 16 ans sur la manière de réaliser le trottoir et d'arriver en quelques semaines avec un projet d'une telle envergure.

Mme Joëlle Emoney demande si les vaches et les tracteurs emprunteront également le nouveau chemin de servitude tel que présenté sur le plan ?

M. Pascal Florio répond que c'est une possibilité.

M. Charles Philipona propose que la commune ne s'occupe que de vendre sa parcelle indépendamment du projet de ce promoteur et du propriétaire de la parcelle 148.

La parole n'étant plus demandée, **M. Pascal Florio** propose de passer au vote et soumet à l'Assemblée la demande de vote par bulletin secret.

L'Assemblée accepte à main levée nonobstant 13 refus et 6 abstentions le vote à bulletin secret.

M. Didier Vincent demande si le Conseil communal ne devrait pas s'abstenir de voter pour ce projet dans lequel il est impliqué ?

M. Pascal Florio répond que rien n'empêche les membres du Conseil communal de prendre part au vote, puisqu'ils n'ont pas d'intérêts personnels à cette affaire.

M. Pascal Florio donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière, pour son rapport.

Vente de l'article 147 RF Marsens :

Le projet de vente de cette parcelle, propriété de la Commune de Marsens, a été présenté à la Commission financière lors de la séance du 19 août avec le Conseil communal. La Commission financière n'est pas habilitée à se prononcer sur le bien-fondé du projet immobilier, mais il préavise favorablement la vente de cette parcelle, aux conditions mentionnées ce soir, pour le bien des finances communales. Il souhaite de plus encourager le Conseil communal à réinvestir une partie du bénéfice de la vente dans la rénovation des bâtiments communaux, notamment la ferme communale de Marsens, afin de la revaloriser.

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet pour son rapport et soumet à l'Assemblée communale la proposition de vente de la parcelle 147 selon le mode de gré à gré pour un montant minimal de CHF 540'000.00 et selon les conditions précitées.

L'Assemblée communale refuse par 79 voix contre 8 et 6 abstentions la vente de l'article 147

M. Pascal Florio informe que le Conseil communal prend acte de cette décision et propose à l'Assemblée de poursuivre tout en gardant le sourire.

5. Prochaine législature – confirmation du nombre de conseillers/ères communaux/ales

M. Pascal Florio informe que, selon l'art. 54 al.1 de la loi sur les communes (LCo), la commune de Marsens pourrait disposer de 9 conseillers/ères communaux/ales. Dans la mesure où la formule actuelle à 7 fonctionne bien, le Conseil communal propose de la maintenir.

M. Pascal Florio soumet à l'Assemblée communale la composition d'un exécutif à 7 membres pour la prochaine législature 2021-2026.

L'Assemblée communale accepte à main levée la proposition avec 1 avis contraire et 5 abstentions.

6. Association régionale de la Gruyère (ARG) – modification des statuts

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le Fonds régional d'investissement de l'ARG a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional. Parallèlement à ce Fonds, une contribution de fonctionnement est perçue annuellement auprès des Communes membres.

Tenant compte des investissements réalisés par le Fonds depuis sa création et des nouvelles tâches dévolues à la Région et à l'administration de l'ARG, une modification de la quotité de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

Lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, les délégués ont approuvé la poursuite de l'alimentation financière du Fonds régional d'investissement de l'ARG jusqu'en 2036 à hauteur de CHF 750'000 par année (art. 21) ainsi que quelques corrections de « toilettage ».

L'ARG dispose d'un compte de fonctionnement et d'un Fonds régional d'investissement. Selon l'article 21 des statuts en vigueur, le Fonds régional est aujourd'hui alimenté à hauteur de CHF 1'000'000 par année. Cette contribution est toutefois limitée jusqu'en 2020.

Parallèlement à ce Fonds, l'ARG encaisse une contribution de CHF 4.50/habitant (hors pondération) pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ CHF 250'000/ an. Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ CHF 320'000/ an, en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la Région. La différence a été prise en charge par le Fonds régional d'investissement dès l'exercice 2018. Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, les organes de l'ARG ont mené des réflexions et étudié plusieurs variantes. Dans ce cadre, il a été retenu que les besoins futurs en termes de financement de travaux d'intérêt régional et d'infrastructures devraient être moins importants que ceux investis jusqu'à aujourd'hui.

En revanche, le budget de fonctionnement doit répondre aux nouveaux besoins de la Région, notamment en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire. La solution ainsi retenue consiste à ne pas augmenter le montant total (soit CHF 1'250'000) des contributions annuelles ordinaires d'investissement et de fonctionnement, versé chaque année par les communes, mais de le répartir différemment comme suit :

- Fonds régional d'investissement : diminution de la contribution annuelle ordinaire de CHF 1'000'000 à CHF 750'000.
- Contribution annuelle de fonctionnement : augmentation de la contribution de CHF 4.50/habitant (soit CHF 250'000 hors pondération) à CHF 9.00/ habitant (soit CHF 500'000 hors pondération) dès le budget 2021.

Afin de disposer d'une alimentation pérenne dudit Fonds, il est prévu de limiter la contribution annuelle au Fonds régional d'investissement sur une période de trois législatures, soit jusqu'en 2036.

Ce nouveau montant relatif à la contribution annuelle du Fonds régional d'investissement implique la modification de l'article 21 des statuts. En plus de la modification de l'article

précité, le Comité de direction, en collaboration avec le Secrétariat et le Service juridique de l'ARG, propose un « toilettage » et/ou une reformulation de plusieurs articles desdits statuts.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne lecture de l'article 21 des statuts de l'ARG et en souligne les modifications. Elle propose de faire grâce à l'Assemblée de la lecture des autres modifications mineures de toilettage à moins d'une demande dans ce sens, ce qui n'est pas le cas.

M. Pascal Florio soumet à l'approbation de l'Assemblée les modifications statutaires de l'ARG telles que présentées.

L'Assemblée communale accepte les modifications statutaires de l'ARG par 82 oui et 11 abstentions.

7. Association Option Gruyère - statuts de la nouvelle association intercommunale pour la culture et la jeunesse en Gruyère

Mme Gillian Simpson informe qu'*Option Gruyère* est une association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère, association née d'un projet officiellement lancé en 2019 par le biais d'une grande exposition photographique dans la cour du Château de Bulle et dans d'autres lieux de la Gruyère. Il avait été demandé à une dizaine de photographes d'immortaliser la Gruyère et d'en exposer les images. Cette nouvelle association se donne notamment pour but la régionalisation des œuvres liées à la culture, à la jeunesse et à l'enfance. Cette coordination devrait permettre aux communes de s'investir davantage dans les divers domaines précités et de disposer de plus de moyens pour le faire. Il s'agit de définir les lignes générales d'une politique régionale pour la culture et pour la jeunesse, d'en assurer la planification et l'organisation, de coordonner la communication et la diffusion des activités régionales avec des partenaires principaux, de favoriser les réseaux entre ces partenaires, de coordonner la mise à disposition d'infrastructures et équipements, de soutenir la création artistique professionnelle régionale et sa diffusion, de soutenir les projets et les événements culturels d'importance régionale ainsi que ceux favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation des enfants et des jeunes mais aussi et c'est d'importance, la transmission entre les générations.

Mme Gillian Simpson informe que toutes les communes de la Gruyère doivent être membres de cette association et qu'elles seront réparties en 7 secteurs correspondant aux 7 régions de la Gruyère, Marsens sera donc intégré au groupe Basse-Gruyère Rive gauche avec les communes de Riaz, Echarlens, Sorens et Pont-en-Ogoz.

Enfance

Un des principaux buts de l'association est d'harmoniser la politique tarifaire des crèches et des autres structures d'accueil extrafamilial par le biais d'un règlement intercommunal. Option Gruyère fixera les conditions de subventions et offrira une grille de référence unique pour le district afin de permettre un choix plus libre et plus souple de la structure d'accueil aux parents.

Jeunesse

Option Gruyère vise à soutenir les communes dans le développement d'un programme d'activités pour les jeunes de la commune, à l'exemple de ce qui se fait à Bulle, notamment par le programme Fritime qui consiste à mettre à disposition des locaux sportifs ou des salles communales permettant aux jeunes la pratique de diverses activités sportives ou culturelles, activités qui se déroulent en général le dimanche après-midi et qui offrent une alternative aux clubs sportifs. Option Gruyère se veut aussi comme un partenaire pour les sociétés de jeunesse en leur présentant un réseau pour le lancement de divers projets. En fin, Option Gruyère favorisera aussi les structures d'aide à la recherche d'un emploi et promouvra l'engagement civique et social.

Culture

Option Gruyère favorisera la culture professionnelle, soutiendra au mieux les projets de jeunes artistes de la région, défendra également la culture populaire, le patrimoine, la transmission entre les générations et mettra en avant la richesse des traditions vivantes, de même que le patrimoine musical, le chant choral, les fanfares ou encore le patrimoine bâti pour se réapproprier l'identité de la région, la partager et la transmettre.

Plan de financement

La contribution annuelle globale est fixée à CHF 10.00 / habitant pour la première année et pourra être réévaluée jusqu'à concurrence de CHF 20.00 / habitant au maximum. Cela représente donc CHF 7.00 de plus par rapport à l'état actuel.

M. Pascal Florio remercie Mme Gillian Simpson pour cette présentation et informe que la contribution annuelle est répartie entre les communes membres selon le principe qui prévaut pour toutes associations intercommunales en Gruyère, à savoir en fonction de la population légale à 25% et également en fonction de l'indice du potentiel fiscal de la commune (IPF) à 75% afin d'obtenir un meilleur équilibre entre les communes. Cette manière de calculer est notamment appliquée pour l'ARG et pour l'Association des CO de la Gruyère.

Questions/ remarques

Mme Sandra Torti informe n'avoir pas bien compris qui est à l'origine de la création de cette association et relève le très grand nombre de tâches qui lui seront dévolues.

M. Pascal Florio répond que toutes ces tâches énumérées sont actuellement en tout ou en partie assurées par les communes. Toutes les communes de la Gruyère sont invitées à y participer afin d'en partager les bénéfices.

M. Gillian Simpson ajoute que les divers projets ont été lancés suite à un sondage auprès des jeunes visant à connaître leurs besoins et leurs attentes.

M. Jacques Henchoz note l'augmentation de CHF 7.00/ habitant et demande quel est le montant de la cotisation actuelle ?

M. Pascal Florio répond qu'actuellement, les communes paient CHF 3.00 / habitant, ce qui représente environ CHF 6'000.00 pour Marsens. L'augmentation impliquera une contribution supplémentaire d'environ CHF 14'000.00 pour notre commune mais l'offre ne se limitera pas seulement à la saison culturelle comme aujourd'hui.

Mme Sylvie Broccard demande si les CHF 3.00 que la commune paie actuellement pour la culture se réfèrent bien à la saison culturelle de la salle CO2 et si la nouvelle association englobera ce montant et élargira le soutien à la culture au sens large et non plus seulement à la culture des jeunes.

Mme Gillian Simpson répond par l'affirmative. Cette nouvelle association soutiendra la culture de manière plus large, tout en continuant de soutenir le théâtre et la saison culturelle de la salle CO2, de même que la culture traditionnelle et populaire.

M. Philippe Pasquier demande si toutes les communes sont déjà membres de cette association ?

Mme Gillian Simpson répond que l'association est présentée à toutes les communes lors des assemblées communales qui sont invitées à en accepter les statuts afin que les projets puissent être lancés en début d'année prochaine.

M. Philippe Pasquier demande ce qu'il adviendra dans le cas où une commune refuse ?

Mme Gillian Simpson répond que le cas s'est déjà présenté et donnera certainement lieu à des ajustements.

M. Pascal Florio ajoute qu'en pareil cas des négociations sont entreprises par le Préfet afin de trouver des solutions.

M. Philippe Philipona relève qu'une contribution allant jusqu'à CHF 20.00 par habitant représenterait environ CHF 40'000.00 pour Marsens, montant qu'il qualifie d'énorme.

Mme Gillian Simpson répond que le montant est effectivement conséquent mais qu'il vaut la peine d'investir dans la culture et la jeunesse surtout à l'époque où nous vivons, d'autant plus que nous avons tous payé un lourd tribut à cause du COVID. Elle souligne que les jeunes représentent notre avenir et que la culture et les traditions populaires sont source de cohésion sociale et du sentiment d'appartenir à une même communauté. Cette contribution annuelle pour la culture de CHF 10.00 ou CHF 20.00 par habitant n'est pas exorbitante en comparaison à d'autres dépenses bien plus conséquentes.

M. Philippe Philipona relève avoir l'impression que cette somme est présentée comme négligeable.

M. Pascal Florio informe que la première proposition était plus élevée mais que les communes ont décidé de fixer la contribution à CHF 10.00 / habitant. La situation sera réévaluée au fil du temps et les délégués des communes ont pouvoir de décision en ce qui concerne le montant des contributions.

M. Francis Vienne relève qu'il a été question de sport dans la présentation et demande si cette thématique rentre aussi dans le cadre de cette association.

M. Gillian Simpson répond par l'affirmative. Le sport fait également partie des activités en lien avec l'enfance, la jeunesse et la culture.

M. Pascal Florio ajoute que le projet Fritime rentre justement dans cette catégorie.

M. Bertrand Bochud se présente comme artiste à 50% et relève que la période du COVID a été très difficile pour le milieu du sport et de la culture, ceci non seulement pour des personnes menant des activités régionales mais aussi pour celles ayant des activités culturelles à l'étranger. Il se dit surpris qu'on puisse considérer un montant de CHF 40'000.00 alloué à la culture comme trop conséquent en comparaison des autres postes du ménage communal. Il rappelle qu'un conseiller fédéral avait affirmé qu'un franc investi dans la culture avait des retombées conséquentes. Selon lui, il est beau d'investir dans l'humain et pas seulement dans les cailloux.

Mme Gillian Simpson remercie M. Bertrand Bochud pour son intervention et ajoute que l'association Option Gruyère soutiendra aussi les artistes régionaux qui ont des projets de plus grande envergure.

M. Pascal Florio soumet au vote de l'Assemblée la constitution de l'association Option Gruyère par l'adoption de ses statuts.

L'Assemblée communale accepte à main levée la constitution de l'association et en adopte les statuts par 85 oui et 8 abstentions.

8. Informations générales

-/-

9. Divers

M. Jean-Paul Bochud indique que la sécurité au centre de Vuippens est un sujet évoqué depuis 2013 et a fait l'objet d'une pétition en 2015. Il relève que les aménagements nécessaires à son amélioration ont souvent été évoqués, budgétisés et promis mais que leur réalisation concrète se fait toujours attendre.

M. Pascal Florio relève que cette année 2020 a été compliquée pour tout le monde et aussi pour le Conseil communal. Il informe que lui-même a contracté le virus et a dû rester 14 jours à la maison mais qu'heureusement l'exécutif a pu continuer à fonctionner grâce à ses collègues. En ce qui concerne Vuippens, un élément a tout de même pu se concrétiser, il s'agit de la place de prise en charge des écoliers qui est actuellement aménagée par les employés communaux même si l'objectif était de le faire avant la rentrée scolaire. Les autres projets suivent leur cours avec un certain retard dû à la crise sanitaire.

Mme Myriam Fragnière Dufour rejoint M. Pascal Florio et ajoute que la crise sanitaire a stoppé les dossiers durant au moins trois mois en raison de l'impossibilité de faire des

réunions avec les bureaux concernés et les services de l'Etat. La traversée de Vuippens et le réaménagement de la route de La Grand-Fin notamment n'y ont pas coupé.

M. Claude Kolly relève que lors d'une précédente assemblée, il a été question d'un groupe de travail qui entendait se pencher sur le potentiel de la ferme communale. Il souhaite savoir qui est membre de ce groupe et qu'elles en sont les avancées ?

M. Pascal Florio relève que ce groupe a fonctionné sous l'égide d'Alain Derré mais que suite à son départ l'été dernier, le projet est en attente. Le Conseil communal s'est concentré sur la gestion des urgences et le nouveau conseiller communal responsable des bâtiments n'a pas encore pu reprendre le dossier.

M. Claude Kolly relève que les membres de ce groupe sont tous du Conseil communal et qu'il pourrait être intéressant d'y intégrer des habitants ayant des connaissances particulières en la matière. Il propose de lancer un concours pour faire avancer les choses.

M. Pascal Florio note qu'il s'agit d'une bonne idée et en prend note.

Mme Myriam Fragnière Dufour ajoute que plusieurs variantes d'aménagement des étages ont été évoquées par le groupe de travail mais la faisabilité doit maintenant passer par une étude et donc au travers d'une demande de crédit d'investissement.

M. Dominique Progin demande si l'ancien local loué par la Poste a trouvé preneur ?

M. Pascal Florio informe que plusieurs négociations ont eu lieu à ce sujet avant la crise sanitaire mais qu'elles ne se sont pas concrétisées. Tout dernièrement, une personne a fait part de son intérêt pour une location en début d'année prochaine. Le prix de location a dû être revu à la baisse pour être attractif.

Mme Sandra Torti remarque qu'il y a eu beaucoup de constructions et de nouveaux aménagements ces derniers temps et invite chaleureusement tout un chacun à penser à la biodiversité. Elle conseille vivement d'éviter les haies de thuyas et lauriers qui ne servent à rien pour la nature. Elle relève avec satisfaction la haie naturelle qui grandit le long du Perrevuet en direction du manège mais regrette beaucoup le désert de cailloux et les thuyas des immeubles à l'entrée du village et espère qu'ils ne survivront pas à l'hiver. Elle informe se tenir à disposition pour des conseils ou une éventuelle visite de son jardin. Pour terminer, elle informe avoir observé des solidages vers le dépôt des branches et également dans quelques jardins, plantes néophytes invasives à arracher le plus rapidement possible.

M. Pascal Florio remercie Mme Sandra Torti pour son intervention et informe que le nécessaire sera fait en ce qui concerne ces mauvaises plantes. Il profite du sujet pour informer de la décision du Conseil communal de ne plus faire entretenir trop régulièrement les talus et les haies de la commune afin de permettre un regain de biodiversité autant pour la flore que pour les oiseaux.

M. Robin Philipona rebondit sur les propos de M. Claude Kolly au sujet d'un éventuel projet de rénovation de la ferme communale. Il relève qu'il y a aujourd'hui environ 2'000 habitants à Marsens et une quinzaine de sociétés regroupées dans l'intersociété de Marsens, Echarlens et Vuippens, sociétés qui ne disposent toujours pas de salle polyvalente pour leurs manifestations. Un tel espace permettrait d'accueillir les lotos, les concerts, les fêtes de jeunesse ou les assemblées, voire les clubs sportifs et les écoles. Dans cette optique, le terrain à vendre en dessus de l'ancienne poste pourrait servir de parking.

M. Pascal Florio remercie M. Robin Philipona pour ses propos.

M. Yves Kolly suppose que tout le monde est au courant du projet de vente du terrain précité, appelé Pré de l'Etang. Il déplore que l'Etat de Fribourg entende vendre cette parcelle à un promoteur qui prévoit d'y édifier six bâtiments. Il informe qu'en tant que membre du Conseil communal de 1970 à 1982, il était aussi de la commission de bâtisse de la halle de gymnastique. A cette époque, l'Etat n'a pas souhaité vendre un m² pour la construction de cette halle à la commune qui a dû se contenter d'un droit de superficie, comme pour la déchèterie. Il eut été souhaitable que la commune puisse acheter le Pré de l'Etang, en zone depuis 1993, d'autant plus que l'on manque de terrains d'utilité publique à

Marsens. Il souhaite la tenue d'une séance d'information pour toute la population lorsque le PAD de cette parcelle sera à l'enquête afin de pouvoir organiser une pétition.

M. Pascal Florio remercie M. Yves Kolly pour son commentaire. Il informe que le Conseil communal a fait son possible pour discuter avec l'Etat mais a vite constaté la volonté de celui-ci de vendre ce terrain. Des discussions ont également eu lieu au sujet des bâtiments de la crèche et d'Humilimont, de même pour le parc que le Conseil communal verrait bien communal. Il relève la difficulté qu'il y a à obtenir des informations. Il informe qu'il a déjà pu discuter avec M. Yves Kolly à ce sujet. Une séance d'information a déjà réuni les riverains concernés, la commune attend maintenant un dossier concret et s'assurera d'une bonne communication à ce sujet.

M. Germain Jaquet relève que cette parcelle était auparavant en zone d'intérêt général et demande comment est-ce qu'elle a pu passer en zone à bâtir ?

M. Charles Philipona se rappelle quant à lui que cette parcelle faisait l'objet d'un échange avec une autre se situant au Perrevuet et une parcelle communale.

M. Pascal Florio répond que cette parcelle est en zone village au moins depuis le PAL de 1993.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que dans le cadre de la révision du PAL, la commune a souhaité la mettre en zone d'intérêt général pour y réaliser divers projets communaux avec l'idée d'une liaison depuis le parc d'Humilimont mais les préavis étaient défavorables dans le dossier d'enquête préalable. Dès lors, le changement d'affectation n'a pas été possible.

M. Firmin Gapany demande qui a pris la décision du changement de zone et quand ?

M. Pascal Florio indique qu'elle est en zone depuis 1993 mais ne peut pas dire quand a eu lieu le précédent changement d'affectation. Il n'était en effet pas au Conseil communal à cette époque. Le changement d'affectation a eu lieu dans le cadre de la révision du PAL de 1993. Le Conseil communal souhaitait pouvoir la remettre en zone d'intérêt général dans le cadre de la révision actuelle mais cela a été refusé comme dit précédemment.

M. André Demierre précise que le projet prévoit la construction de six bâtiments avec soixante-six appartements. Il rappelle que dans le passé un sondage avait été montré que les habitants de Marsens ne souhaitaient pas que la population de Marsens ne dépasse 1'800 habitants. Au 31 décembre 2019, on dénombrait 1'951 habitants à Marsens. Il relève que le projet sera aussi la cause d'une très forte augmentation de la circulation qui cause déjà des problèmes à l'heure actuelle. Il dit ne pas comprendre que le Conseil communal ainsi que la commission d'urbanisme acceptent de tels projets. Il relève qu'avec leurs 12 m de hauteur, les bâtiments projetés lui cacheront complètement la vue. Pour terminer, il informe que les riverains se battront contre ce projet.

M. Pascal Florio dit comprendre cette préoccupation. Il rappelle que ce terrain est en zone à bâtir depuis 1993 et que rien ne s'y est construit jusqu'à présent. Il informe que le rôle du Conseil communal est de veiller à ce que le projet respecte les prescriptions du règlement communal d'urbanisme et qu'il n'y aura pas de dérogations. Si les projets respectent les dispositions légales en vigueur, la commune n'a pas de moyens pour s'y opposer.

M. André Demierre relève en outre que d'après les informations qu'il a pu obtenir de l'architecte, des commerces pourraient s'y installer, notamment l'enseigne Denner qui aurait fait part de son intérêt. Cette situation pourrait mettre en grande difficulté les petits commerçants du village. Il demande s'il n'est pas possible de changer l'affectation de cette zone.

M. Pascal Florio relève que la densification au centre des villages est une volonté du législateur.

M. Jacques Henchoz demande si la vente a déjà eu lieu et si la commune peut acheter cette parcelle.

M. Pascal Florio répond par la négative. Il serait difficile pour la commune d'acheter ce terrain. Elle doit en effet respecter un taux d'endettement fixé par la loi.

M. Francis Vienne relève qu'il ne s'agirait pas forcément de l'acheter mais d'obtenir un droit de superficie comme pour la halle de gymnastique afin d'aménager le centre village, d'y construire un parking en prévision d'une réouverture du restaurant et aussi des WC publics qui font toujours défaut malgré le panneau indicateur près de chez lui.

Mme Nathalie Wacheux fait remarquer le mauvais usage qui en était fait, raison pour laquelle les WC ont été mis hors service.

M. Pascal Florio rappelle que le Conseil communal a engagé à maintes reprises des discussions avec l'Etat qui souhaite que la commune reprenne certaines routes et aussi le parc aux biches qui lui coûtent cher. Des propositions d'échange ont été faites, mais l'Etat n'est jamais entré en matière en ce qui concerne ce terrain.

M. Pierre-Antoine Repond appuie les remarques de ses préopinants par rapport aux relations entre la commune et l'Etat. Il rappelle que la commune a acheté la ferme communale qui a coûté son prix et qui est protégée, ce qui limite les possibilités de la mettre en valeur. Il estime possible que l'Etat puisse faire un geste en contrepartie, donner priorité à la commune, au regard de la très ancienne relation qui nous unit. Il demande si la commune dispose encore de terrain d'utilité publique ?

M. Pascal Florio lui répond par la négative. Par contre, les futurs emplacements prévus à l'extérieur du village pour la déchèterie et le bâtiment du feu sont en zone agricole et la nouvelle procédure veut que pour ce genre d'affectation, ces zones passent en zones spéciales. Dès que les projets seront plus concrets pour ce secteur, la demande sera déposée pour la finaliser car des négociations ont été faites dans ce sens avec l'Etat.

M. Pierre-Antoine Repond relève que le défaut de zone d'utilité publique au centre du village est un problème crucial pour l'avenir d'une commune comme celle de Marsens. Il relève les efforts consentis pour les mises en zone à bâtir et estime que l'Etat pourrait, en contrepartie, reconsidérer sa position.

Mme Marie Henriques Souto relève que dans le cadre de la nouvelle densification, les zones d'intérêt général sont encore plus essentielles. La commune doit donc remettre ceci à l'ordre du jour même s'il est difficile de négocier avec l'Etat. Elle relève également la responsabilité de la commune de mettre à disposition des citoyens des infrastructures routières adéquates, sécuriser le trajet des enfants et fait confiance au Conseil communal pour agir dans ce sens.

M. Pascal Florio remercie Mme Marie Henriques Souto de son commentaire.

Mme Axelle Vincent demande à ce qu'un effort soit fait pour le déneigement du village, notamment pour des questions de sécurité. Elle note que le quartier des Moleires est le dernier à être déneigé bien qu'il s'y trouve un cabinet médical et que beaucoup d'habitants y résident.

M. Pascal Florio prend note du commentaire et informe qu'il transmettra la remarque aux employés communaux. Il relève cependant que les employés font de leur mieux et que le déneigement se fait méthodiquement selon un ordre établi et en respectant certaines priorités. Il arrive cependant que des conditions difficiles viennent compliquer la situation.

M. Charles Philipona revient sur la question du Pré de l'Etang et s'étonne du manque de cohérence de l'Etat. Il rappelle que lorsque la commune a souhaité vendre des terrains sur les hauts de Marsens, l'Etat en a interdit la vente de quelques-uns en raison de la présence d'un ruisseau sous tuyau, ce qui est aussi le cas du Pré de l'Etang. Il propose d'informer le promoteur de la possibilité de la remise à ciel ouvert du ruisseau. Pour terminer, il propose au Conseil communal de traiter directement avec le Conseiller d'Etat directeur et ceci sans perdre de temps.

M. Pascal Florio relève que le Conseil communal a discuté à l'époque avec M. Maurice Ropraz puis avec M. Jean-François Steiert.

La parole n'étant plus demandée, **M. Pascal Florio** revient sur la question de l'instauration d'un conseil général, comme indiqué en début d'assemblée. Il informe que le Conseil communal a délibéré sur cette question au cours de plusieurs séances le printemps dernier. Des renseignements ont été pris dans les communes voisines, notamment à Riaz, afin d'en connaître les avantages et les inconvénients. Après réflexion et analyse, le Conseil communal en est arrivé à la conclusion que l'assemblée communale reste pour notre commune le meilleur moyen de représenter le pouvoir législatif et a décidé, à une large majorité, de ne pas organiser de consultation sur le sujet. Ce n'est finalement pas à l'exécutif de choisir l'organisation de son législatif.

M. Benoît Chenaux regrette que la population ait été privée du droit de se prononcer.

M. Pascal Florio informe qu'il n'y a eu aucune volonté dans ce sens et que la voie de l'initiative citoyenne est toujours ouverte, son mot du syndic allait d'ailleurs dans ce sens.

Mme Sandra Torti note que le personnel de santé a été applaudi à maintes reprises ces derniers temps et propose que l'Assemblée en fasse de même à l'attention du Conseil communal.

- *L'Assemblée applaudit* -

L'assemblée est close à 23h40

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

Le président



Pascal Florio